



HAL
open science

L'appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) : un outil pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000. Période 2019-2021

Camille Bernard, Paul Rouveyrol, Katia Herard

► To cite this version:

Camille Bernard, Paul Rouveyrol, Katia Herard. L'appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) : un outil pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000. Période 2019-2021. 4 p., 2022. mnhn-04144132

HAL Id: mnhn-04144132

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04144132v1>

Submitted on 28 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (AMI) : UN OUTIL POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 PÉRIODE 2019-2021

Mise en place et suivi
d'un réseau national
via l'application de
méthodes communes
sur des sites pilotes
terrestres



UN PROGRAMME D'ÉVALUATION SUR LE LONG TERME

Évaluer l'efficacité des outils Natura 2000, c'est mesurer leur contribution à l'atteinte de leur objectif : maintenir ou rétablir le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. À la demande du ministère de la Transition écologique et pour le compte de ses tutelles (Office français de la biodiversité et Muséum national d'Histoire naturelle), PatriNat porte un programme d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion à trois échelles interdépendantes : biorégion, site et parcelle.

Des AMI pour évaluer l'efficacité des outils de gestion Natura 2000 au niveau des parcelles

Au niveau site, l'évaluation repose sur des appels à manifestation d'intérêt (AMI). Ces programmes financent les gestionnaires, accompagnés par PatriNat, pour l'application de protocoles de suivi standardisés sur des sites dits « pilotes » pour une durée de 5 ans.

À l'issue des suivis, l'ensemble des données et de la connaissances produites sera analysé au niveau national à la façon d'un dispositif unique de recherche.

L'objectif est de répondre à trois questionnements :

- Les mesures sont-elles efficaces : les données montrent-elles une amélioration de l'état de conservation imputable à la gestion ?
- Quels sont les facteurs favorables ou défavorables à l'efficacité de la gestion ?

- Quels sont les indicateurs les plus pertinents pour les gestionnaires souhaitant mettre en place une évaluation similaire ?

Un dispositif standardisé et adapté pour chaque mesure

Au préalable de l'évaluation de chaque mesure, PatriNat développe un cadre méthodologique, avec des indicateurs, des protocoles et des modalités d'échantillonnage standardisés et adaptés aux différents contextes des porteurs de projets (sites, compétences, moyens humains et matériels). Ainsi, le cadre méthodologique est construit en deux parties : un socle, avec des protocoles appliqués à l'ensemble des sites, et une boîte à outils, avec des protocoles optionnels, sélectionnés en fonction des enjeux du site et des moyens humains et matériels dont dispose le gestionnaire.

Bernard C., 2019. Méthode d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion terrestre Natura 2000 à l'échelle de l'unité de gestion. Rapport cadre de l'AMI. UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), 51 p.
<https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/298875>

L'ensemble du dispositif est suivi par un comité scientifique, qui prend également part au choix des mesures de gestion à évaluer et à la sélection des projets soumis en réponse aux AMI.

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le ministère des Armées, souhaitant évaluer l'effet de la réouverture des milieux sur les terrains militaires, finance des suivis sur deux camps de l'Armée de Terre : Villemaury (11) et Caylus (82).

Les protocoles de suivis sont mis en place sur ces camps par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie selon les mêmes

modalités que pour les sites pilotes des AMI Natura 2000 : en suivant les méthodes développées par PatriNat, pendant 5 ans, en parallèle de la gestion.

Les données pourront être analysées conjointement à celles des sites pilotes des AMI et contribueront ainsi au programme.

Un accompagnement personnalisé tout au long du projet

Outre le montage des cadres méthodologiques, la coordination des projets et l'analyse des données, PatriNat accompagne les partenaires tout au long de la mise en œuvre de chaque projet :

- au lancement : interface avec les services administratifs de l'OFB pour l'établissement des contrats, rencontre des acteurs sur le terrain, préparation de l'échantillonnage aléatoire
- au cours du projet : échanges autour des protocoles et des éventuelles difficultés de mise en œuvre, organisation et compilation des données.

2019 - 2021 : PREMIÈRE PÉRIODE D'ÉVALUATION PAR LES AMI

Trois AMI lancés depuis 2019 et 30 sites engagés

Les AMI sont lancés chaque année depuis 2019¹ pour évaluer deux mesures de gestion.

Le premier AMI (2019) porte sur la restauration et l'entretien de milieux ouverts et la création et l'entretien de mares. Le deuxième et le troisième se concentrent sur la plantation de haies et le retard de fauche.

Les protocoles retenus pour l'évaluation de ces mesures sont synthétisés dans la figure 1.

Au total, les projets retenus représentent un montant de près d'un million d'euros HT dont près de 820 000 € de financement par l'OFB, pour 44 structures impliquées, 21 pelouses, 18 mares, 33 haies et 56 prairies suivies.

¹ : L'ensemble des AMI publiés sur le site de l'OFB sont consultables sur cette page : <https://ofb.gouv.fr/evaluation-de-lefficacite-des-mesures-de-gestion-dans-le-reseau-de-sites-natura-2000>

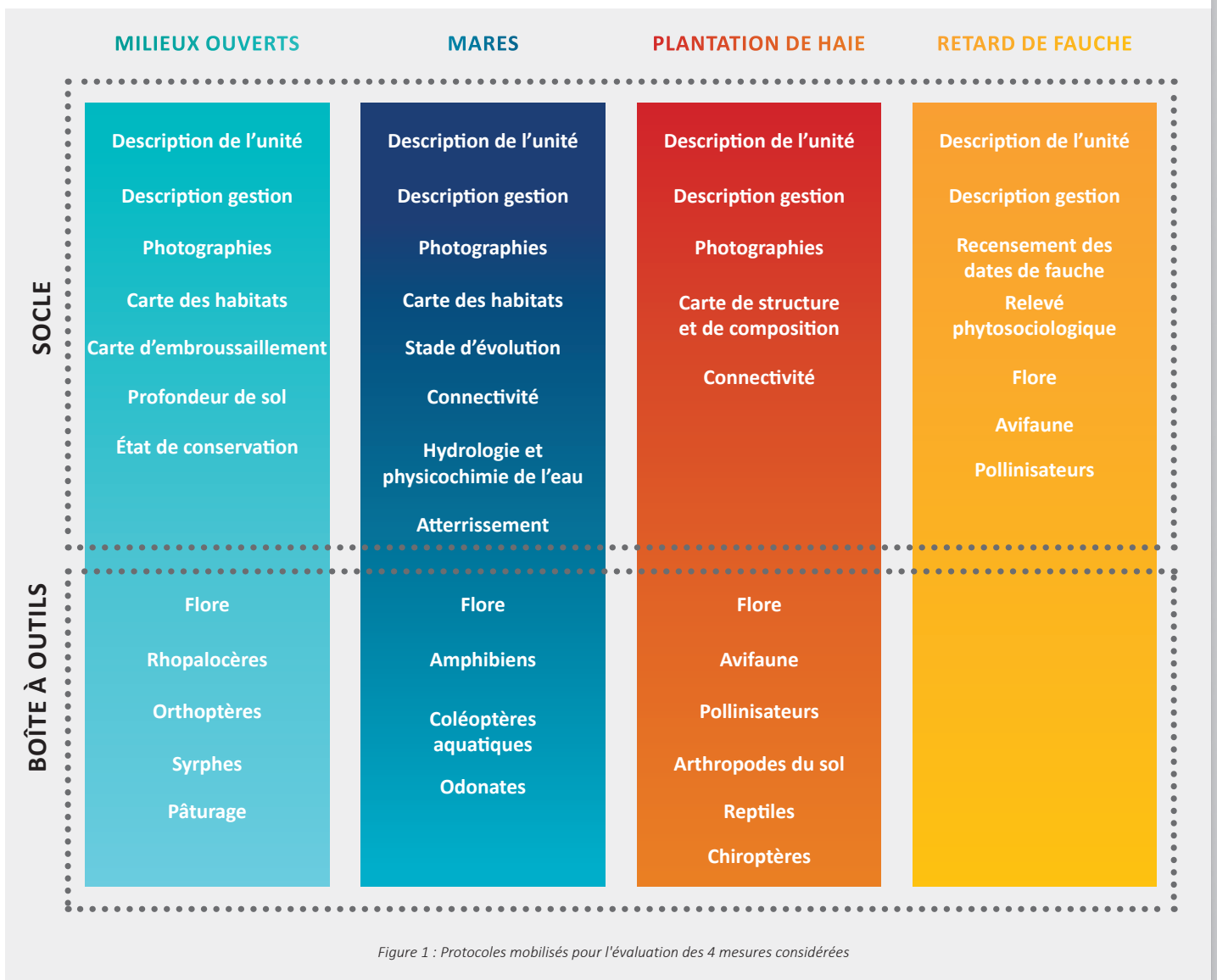


Figure 1 : Protocoles mobilisés pour l'évaluation des 4 mesures considérées



Projets du 1^{er} AMI

- Milieux ouverts
- Mares

Projets du 2^{ème} AMI

- ▲ Retard de fauche
- ▲ Haies

Projets du 3^{ème} AMI

- Retard de fauche
- Haies

Réalisation :
Camille Bernard, PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

Fond de carte :
FranceRaster 1000 K, IGN 2019

Figure 2 : Projets engagés dans le dispositif

Des projets répartis sur l'ensemble de la métropole

Pris dans leur ensemble, les projets engagés dans le programme sont répartis sur le territoire métropolitain. Pour autant, la répartition des mesures au sein des domaines biogéographiques est moins uniforme, ceci étant en partie lié aux spécificités de chaque

mesure. La diversité des structures participant aux AMI est représentative des acteurs impliqués dans l'animation et la gestion du réseau Natura 2000 : Parc Naturels Régionaux, Conservatoires d'Espaces Naturels, associations, syndicats mixtes et structures agricoles ou cynégétiques.

DEUX NOUVEAUX AMI EN 2021 ET 2022

Les deux derniers AMI seront lancés en 2021 et 2022.
En 2021, les mesures évaluées sont² :

- la restauration et l'entretien de milieux ouverts (déjà évaluées par le 1^{er} AMI, mais qui suscitent

- un vif intérêt et représentent une bonne part de la gestion des sites Natura 2000) ;
- la restauration de milieux tourbeux.

² : <https://ofb.gouv.fr/actualites/4eme-appel-manifestations-dinteret-evaluation-de-lefficacite-des-mesures-de-gestion>

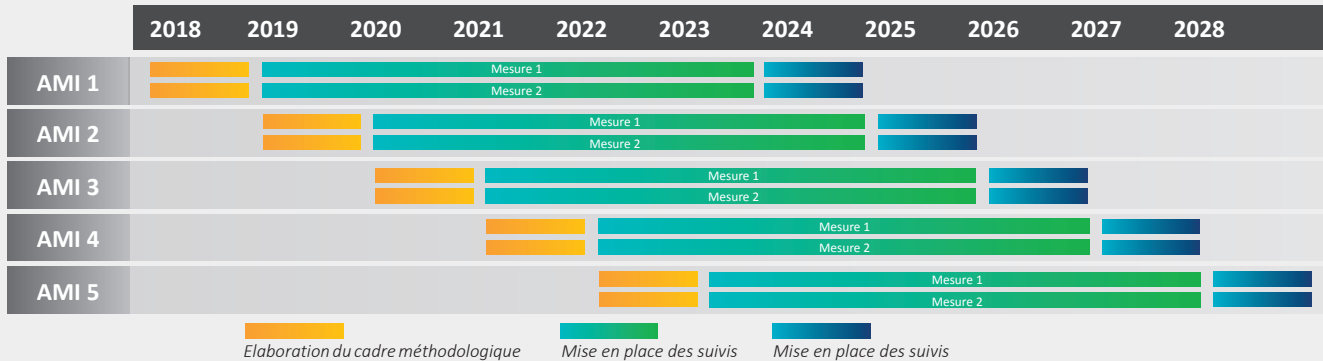


Figure 3 : Planning pluriannuel de conception, lancement et déroulement des AMI efficacité Natura 2000

UNE ANALYSE POUR CHAQUE MESURE ÉVALUÉE

Les données produites au cours des suivis sont transmises annuellement par les porteurs de projet à PatriNat qui les vérifie, les organise et les analyse. Ce retour fait l'objet de rapports d'étape destinés principalement aux participants de ces suivis afin de leur fournir une vision globale de l'évolution des projets.

À l'issue des cinq années, ces données seront analysées au niveau national pour dégager l'effet propre des différentes mesures évaluées et, autant que possible, les paramètres qui influencent leur efficacité.

En 2029, la totalité des suivis ont pris fin. Un retour d'expérience pourra alors être fourni sur le programme d'évaluation par le biais des AMI successifs, en mettant en avant les avantages et inconvénient du cadre d'évaluation fixé au départ.

Des résultats qui contribuent à l'amélioration de la gestion des milieux naturels

Les conclusions tirées sur l'efficacité des mesures ont vocation à être largement diffusées pour participer à l'amélioration de la gestion des milieux naturels. Ce programme contribue ainsi aux objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées en termes d'évaluation de l'efficacité de la gestion.

Il s'inscrit aussi dans la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité qui fixe aux états membres des cibles en termes d'aires protégées gérées de façon efficace. Les retours d'expériences relatifs aux méthodes et protocoles seront également mis à profit pour aboutir à des recommandations à destination de tous les gestionnaires de site naturel et acteurs du réseau Natura 2000 souhaitant effectuer des suivis de l'efficacité de leur gestion.



Figure 4 : Photographies de sites participants aux AMI, de gauche à droite, en haut : pelouse du PNR Vercors (P. d'Adamo, 2019), mare du PNR du Luberon (D. Tatin, 2020), en bas : prairie du PNR Lorraine (C. Bernard, 2020), haie du PNR du Golfe du Morbihan (C. Bernard, 2021)